



Ville de Cannes

70

PROJET DE DELIBERATION

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUIN 2009

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX ÉLEVÉS CANNOIS DE 3^{ème} SCOLARISÉS A MANDELIEU

RAPPORTEUR : EVELYNE BRUN

Monsieur le Député-Maire a été avisé par la Ville de Mandelieu-La Napoule de la remise aux élèves mandolociens napoulois de 3^{ème}, scolarisés dans les établissements de cette commune, d'une récompense de 15 €, sous forme de bon d'achat valable en librairie, à l'issue de ce cursus de quatre années.

Afin d'assurer aux jeunes Cannois, scolarisés à Mandelieu-La Napoule, mais non bénéficiaires de cette récompense, une gratification identique à celle de leurs camarades, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Cannes propose d'accorder également aux treize collégiens concernés un bon d'achat de 15 €, valable en librairie.

Il est précisé que les Communes de Théoule-sur-Mer, Auribeau-sur-Siagne, Fréjus, Mouans-Sartoux, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Mougins, Pégomas, Le Cannet, Tanneron, Les Adrets et Fayence sont également concernées et ont été sollicitées dans les mêmes conditions par la Ville de Mandelieu.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'un bon d'achat, valable en librairie, de 15 € par élève cannois de 3^{ème}, scolarisé à Mandelieu ;
- autoriser le Député-Maire, ou à défaut Madame l'Adjoint déléguée à l'Education, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- décider que la dépense totale de 195 € résultant de cette action sera imputée au compte 6714 du gestionnaire.